

Séjours d'été 2023

C'est parti !

SÉJOURS ENFANTS



BOURRON-MARLOTTE • 4 à 6 ans

Région Île-de-France / Seine-et-Marne

Du 10 au 19 juillet / Du 19 juillet au 28 juillet

Séjour « FORÊT ENCHANTÉE »

En lisière de la forêt de Fontainebleau, les enfants profiteront d'activités ludiques et artistiques, tout en explorant la nature. Un séjour idéal pour apprendre la vie en collectivité, développer son autonomie et rentrer avec de formidables souvenirs...

Préinscriptions : vendredi 07 avril 2023
hors commune : lundi 24 avril 2023.

Accueil : 15 enfants • **Transport :** car

Hébergement : chambres de 4 à 6 lits

Activités proposées : piscine, vélo, camping dans le centre, journées à thème, parc d'attraction « loustic-aventure », visite d'une ferme pédagogique...

TANNERRE-EN-PUISAYE • 4 à 6 ans

Région Bourgogne - Franche-Comté / Yonne

Du 26 juillet au 4 août / Du 4 au 13 août

Possibilité de cumuler les deux séjours.

Séjour « PETITS FERMIERS » et « ROIS DU GUIDON »

Aux portes de la Bourgogne, les enfants séjourneront dans le cadre bucolique et préservé du petit village de Tannerre-en-Puisaye. Ils pourront choisir le thème de leurs vacances, autour de la ferme ou du vélo !

Préinscriptions : vendredi 14 avril 2023
hors commune : mardi 02 mai 2023.

Accueil : 15 enfants • **Transport :** car

Hébergement : chambres de 6 lits

Activités proposées : poney, vélo, mini ferme, camping, pêche, ludothèque, éveil artistique, piscine.



PLEUBIAN • 6 à 12 ans

Région Bretagne / Côtes-d'Armor

Du 10 juillet au 31 juillet / Du 1^{er} au 22 août

DEMI-SÉJOURS :

Du 10 au 20 juillet / Du 21 au 31 juillet

Du 1^{er} au 11 août / Du 13 au 22 août

Séjour « VENT ET MER » et « CONTES ET LÉGENDES »

A l'abordage ! La commune de Pleubian est un lieu magnifique pour y jeter l'ancre et découvrir les nombreuses richesses de la mer : pêche à pied, voile, baignade. Le centre de vacances accueillera les enfants autour de 2 thèmes : « Le vent et la mer » et « Contes et légendes de Bretagne ».

A noter : Brevet de natation obligatoire si votre enfant souhaite faire de la voile ou du kayak.

Accueil : 70 enfants • **Transport :** car

Hébergement : chambres de 4 lits avec salle de bain

Activités proposées : « Vent et mer » : catamaran, char à voile, cerf-volant, fabrication d'éoliennes...

« Contes et légendes de Bretagne » : grands jeux, spectacles, conteurs, fêtes locales.

Pour tous : vélo, sorties à Armoripark, accrobranche...

MEYRONNES • 7 à 14 ans

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur / Var

Du 10 juillet au 02 août / Du 02 août au 25 août

Séjour « ÉQUITATION ET SPORTS DE MONTAGNE »

Venez découvrir les plaisirs de la vie à la montagne et partager des sensations fortes en respirant l'air pur du parc national du Mercantour. Un séjour dans les Alpes pour de grands moments de détente.

A noter : brevet de natation obligatoire pour les enfants à partir de 10 ans.

Accueil : 96 enfants • **Transport :** car

Hébergement : chambres de 4 lits avec salle de bain

Activités proposées : équitation, escalade, rafting, Hydrospeed, randonnées aquatiques (nuit en refuge), baignade au plan d'eau, camping...

LE PRADET • 9 à 14 ans

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur / Var

Du 7 au 30 juillet / Du 31 juillet au 23 août

Séjour « 100 % MER »

Au bord de la Méditerranée, profitez de l'eau sous toutes ses formes ! Les enfants, pourront pratiquer une multitude d'activités ou tout simplement vivre au rythme des vagues, sous le soleil évidemment !

A noter : brevet de natation obligatoire.

Accueil : 50 enfants • **Transport :** car

Hébergement : chambres de 2 à 4 lits

Activités proposées : planche à voile, VTT, catamaran, kayak de mer, plage et baignade, Aqualand, accrobranche...



Séjours enfants / Préinscriptions dès le 7/04

Juillet : vendredi 07 avril 2023

hors commune : lundi 24 avril 2023

Août : vendredi 14 avril 2023 -

hors commune : mardi 02 mai 2023

Infos sur les séjours : 01 49 71 89 41.

Préinscriptions : 01 49 71 99 30.

Pièces justificatives et conditions générales en page 4.

UCPA

EMBRUN • 15 à 17 ans

Hautes-Alpes

Du 2 au 15 juillet

Séjour : « Full eaux vives sensations »

Accueil : 5 jeunes • **Transport :** car

Hébergement : tentes confort de 4 personnes

Activités : rafting, canoat, airboat, kayak, nage en eaux vives, beach volley...

Brevet de natation obligatoire.

LA PLAGNE • 15 à 17 ans

Savoie

Du 9 au 22 juillet

Séjour « Multisensations » et « Multi Laplagne »

Accueil : 5 jeunes • **Transport :** car

Hébergement : chambres de 3 à 4 lits

Activités « Multisensations » : bivouac, escalade, tyrolienne, raft, trottinette de descente, randonnées...

Activités « Multi Laplagne » : trottinette de descente, roller, raft, piscine, tir à l'arc, randonnée, jeux collectifs.

LES ORRES • 15 à 17 ans

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Du 23 juillet au 5 août

Séjour « Full eaux vives »

Accueil : 5 jeunes • **Transport :** car

Hébergement : chambres de 3 à 6 lits

Activités : rafting, kayak, canoat, airboat, nage en eaux vives, beach volley, accrobranche...

HOURTIN • 15 à 17 ans

Gironde

Du 23 juillet au 5 août

Séjour « Windsurf et wakeboard »

Accueil : 5 jeunes • **Transport :** car

Hébergement : chambres de 2 à 6 lits

Activités : windsurf, wakeboard, aquapark.

Du 30 juillet au 12 août

Séjour « Mutiglisse »

Accueil : 5 jeunes • **Transport :** car

Hébergement : chambres de 2 à 6 lits

Activités : wakeboard, catamaran, windsurf.

Brevet de natation obligatoire.

PORT-CAMARGUE • 15 à 17 ans

Région Occitanie / Gard

Du 6 au 19 août

Séjour « Multi Camargue »

Accueil : 5 jeunes • **Transport :** train

Hébergement : grandes tentes équipées de 4 lits et rangements

Activités : baignades, catamaran, windsurf, stand up paddle, beach-volley.

Brevet de natation obligatoire.

SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ • 15 à 17 ans

Pays de la Loire

Du 13 au 26 août

Séjour « Multi adrénaline »

Accueil : 5 jeunes • **Transport :** train

Hébergement : tentes lodges avec matelas et rangements

Activités : catamaran, windsurf, paddle, wakeboard, accrobranche...

Brevet de natation obligatoire.

Séjours UCPA / Inscriptions dès le 7/04

Inscriptions : vendredi 07 avril 2023

hors commune : lundi 24 avril 2023

(40 % à payer à l'inscription).

Renseignements • Inscriptions : 01 49 71 99 30 /

Infos séjours : 01 49 71 89 41.

Pièces justificatives / conditions générales / tarifs : voir page 4.

SÉJOURS JEUNES

Ces séjours sont proposés en gestion autonome.

Hébergement : camping 4 étoiles avec parc aquatique.

Hébergement : chalets pour 6 personnes.

Activités au programme : découverte de la région (culture et gastronomie), parcs d'attractions, vélo, baignades...

Les destinations 2023 :

MIAMI PLAYA . 12 à 17 ans

Espagne / Costa Dorada

Du 15 au 22 juillet et du 22 au 29 juillet

VIAS-PLAGE . 12 à 17 ans

Région Occitanie / Hérault

Mini séjours : du 29/07 au 02/08, du 03/08 au 07/08 et du 08/08 au 12/08

Séjours jeunes / Inscriptions le 3/06

Inscriptions : Mairie annexe - 1 rue Mulot :

le 3 juin à partir de 9h. Dossier à remplir sur place. Possibilité de s'inscrire sur plusieurs séjours en fonction des places disponibles.

Pièces justificatives : carte vitale, justificatif de domicile, pièce d'identité, attestation d'assurance en responsabilité civile, attestation CAF le cas échéant.

Infos sur les séjours : 01 49 71 89 03.

Conditions générales et tarifs : en cours (nous consulter).

SÉJOURS FAMILLES

Les Centres socioculturels vous accompagnent pour concocter vos prochaines vacances en famille ! Vous vous réunissez avec d'autres usagers du centre pour préparer vos vacances et le jour J, l'équipe vous accompagne sur place pour vivre avec vous une semaine conviviale.

Les destinations de l'été 2023 : Les Ménuires (Savoie), Strasbourg ou Colmar, Sarzeau (Morbihan), Belgique, mini séjour club ATA, mini camping à Presles (Val d'Oise).

Réservation des séjours : auprès de votre centre socioculturel de quartier.

Pièces justificatives : livret de famille, carte vitale, justificatif de domicile, avis d'impôts sur le revenu, pièce d'identité, attestation d'assurance en responsabilité civile, attestation CAF le cas échéant.

Conditions générales et tarifs : en cours (contacter les centres socioculturels.).

Pour les **SÉJOURS ENFANTS** et **UCPA**

Modalités d'inscriptions et conditions générales

Séjours accessibles selon les disponibilités (nombre de places limité). Pour toute inscription, le versement de 40 % du coût du séjour vous sera demandé. Le certificat médical n'est plus obligatoire pour la pratique des activités sportives.

PRÉINSCRIPTIONS

- **Préinscriptions sur le Portail famille dès le 7 avril pour les séjours de juillet et UCPA et dès le 14 avril pour les séjours d'août.** Si la confirmation de préinscription ne nous est pas parvenue dans les 72h, la réservation sera automatiquement annulée.
- **Préinscriptions sur rendez-vous aux jours et horaires d'ouverture du service Écoles et loisirs.**
- Mairie annexe (uniquement sur rendez-vous) :
1 rue Mulot - 01 49 71 99 30 - Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, sauf le mardi de 9h15 à 12h et de 13h30 à 17h30.
- Mairie annexe d'Orgemont (uniquement sur rendez-vous) : Place d'Oberursel - Tél. 01 49 71 99 12. Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30.

Attention, toute inscription est définitive !

Pour les séjours des enfants de 4 à 14 ans, l'inscription devra être obligatoirement effectuée par le responsable de l'enfant. Les dossiers sont fournis le jour de l'inscription ou téléchargeables sur le Portail famille.

TARIFS

Les tarifs des séjours sont établis en fonction du quotient familial de la CAF, daté du mois en cours. Si votre enfant fréquente le restaurant scolaire ou les centres de loisirs, celui-ci a déjà été calculé. Si ce n'est pas le cas, reportez-vous au paragraphe « Pièces justificatives ».

MODALITÉS DE PAIEMENT

En ligne sur le Portail famille (www.famille.epinay-sur-seine.fr), en Numéraire (maximum 300 € par facture), en CB ou par chèque bancaire à l'ordre du Régisseur des activités périscolaires et séjours, remis ou envoyé au service Écoles et loisirs. En cas de règlement par correspondance, précisez les références de la facture, le séjour et le nom de l'enfant, et l'envoyer ou le déposer au service Écoles et loisirs.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Si votre enfant ne fréquente pas l'une des prestations de la Caisse des écoles (ou en cas de changement de situation), vous devez présenter le carnet de santé de l'enfant et votre carte Vitale.

Si vous percevez des allocations familiales : une attestation de paiement de la CAF du mois en cours.

Si vous ne percevez pas d'allocations familiales : avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 (ou le bulletin de salaire de décembre 2021), le dernier bulletin de salaire (ou les relevés d'indemnités de chômage, de pensions de retraite, ou de toutes autres ressources perçues mensuellement).

En cas d'absence de ressources : une évaluation de ressources financières établie par les services sociaux.

Dans le cas d'un hébergement chez l'habitant, vous devez fournir en plus : une attestation sur l'honneur de l'hébergeant, une pièce d'identité de l'hébergeant à l'adresse actuelle, un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois de l'hébergeant (quittance de loyer, taxe foncière), un document émanant d'une administration ou d'un employeur à votre nom comportant l'adresse de l'hébergeant.

AIDES FINANCIÈRES

VACAF : la Caisse d'Allocations Familiales accorde des aides aux vacances, déductibles du coût du séjour payé par la famille. Se munir du numéro d'allocataire.

Chèques-vacances : la Caisse des écoles est en mesure de recevoir les chèques-vacances que vous propose éventuellement votre employeur ou son organisme social (comité d'entreprise, comité d'établissement...). Comme pour les aides aux vacances, ces chèques sont déductibles du coût du séjour. Ils doivent être aux noms et adresse du responsable de l'enfant.

PRESCRIPTIONS SANITAIRES

Une fiche sanitaire vous sera remise à l'inscription de votre enfant. Elle doit être dûment remplie.

VACCINATION

Tout enfant doit satisfaire aux obligations légales de vaccination (DT polio à jour) pour être admis en centre de vacances, à moins qu'une contre-indication médicale ne l'en dispense.

SANTÉ

Si votre enfant présente une allergie alimentaire ou un problème médical, veuillez prévenir le service à l'inscription.

FRAIS MÉDICAUX

Si, au cours du séjour, votre enfant doit recevoir des soins, tous les frais résultant de l'intervention du médecin ou du pharmacien seront avancés par la Caisse des écoles. À la fin du séjour, après réception de l'avis des sommes à payer, vous devrez procéder au remboursement des dépenses engagées auprès de la Direction des Finances Publiques. En contrepartie, les feuilles de soins vous seront remises afin de vous faire rembourser auprès de votre caisse de sécurité sociale et de votre mutuelle. Si vous bénéficiez de l'aide médicale gratuite (CMU) ou si vous ne relevez pas du régime général de la sécurité sociale, vous voudrez bien nous fournir l'attestation de la sécurité sociale.

Attention : médecins et pharmaciens n'ont pas obligation d'accepter les vignettes CMU, nous ne pouvons donc vous garantir leur utilisation. Les ambulanciers les refusent systématiquement.

SÉJOUR ÉCOURTÉ

En cas de renvoi pour motif disciplinaire, les frais de retour seront facturés à la famille.